

CONTRAT DE PROGRAMMATION WEB

ENTRE:
.....
.....
(ci-après appelé(e) "le client")

O1

ET:
.....
.....
(ci-après appelé(e) "le programmeur")
(le client et le programmeur ci-après collectivement appelés "les parties")

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE le client désire obtenir divers services de programmation Web de la part du programmeur;

CONSIDÉRANT QUE le programmeur accepte de fournir au client les services de programmation Web ci-après décrits, moyennant bonne et valable considération;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1.00 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.

2.00 OBJET

O2

2.01 Services

Le programmeur s'engage envers le client à fournir les services suivants (ci-après appelés "les services"):

- a) concevoir et développer diverses pages Web (ci-après collectivement appelées "les pages Web") en fonction des spécifications qui figurent en annexe "....." du présent

--	--

client programmeur
3624

contrat (ci-après appelées "les spécifications"), y compris, de façon non limitative:

- la conception, la rédaction et la mise en forme du contenu en fonction de l'information, de la documentation, ainsi que des textes, dessins, icones, images, illustrations, photographies, tableaux et autres éléments fournis par le client conformément aux spécifications (ci-après collectivement appelés "les éléments d'information");
 - l'encodage des pages Web et la programmation des composants logiciels requis, y compris, s'il y a lieu et de façon non limitative, les scripts, applets, applications, programmes, fichiers exécutables, logiciels, moteurs de recherche, moteurs de gestion de bases de données et composants multimédia (ci-après collectivement appelés "les composants logiciels");
- b) procéder aux tests de fonctionnement des pages Web;
- c) installer les pages Web conformément aux spécifications;
- d) fournir au client l'information et la documentation relatives aux pages Web, y compris, de façon non limitative, les fichiers HTML, composants logiciels (y compris leur code source) et éléments graphiques, le tout sur support informatique approprié (ci-après collectivement appelés "le dossier Web"), sur signature par le client d'un accusé de réception détaillé;
- e) remettre au client les éléments d'information décrits dans les spécifications (ci-après appelés "les éléments d'information"), sur signature par ce dernier d'un accusé de réception détaillé; et
- f) rendre tout autre service prévu dans le présent contrat ou dans les spécifications.

O3 2.02 Délai de fourniture des services

À compter du moment où le client a fourni au programmeur tous les éléments d'information requis et sous réserve de tout service additionnel requis par le client après la signature du présent contrat, le délai de fourniture des services par le programmeur est celui indiqué dans les spécifications ou tout autre délai convenu entre les parties ultérieurement à la signature du présent contrat.

3.00 CONSIDÉRATION

O4 3.01 Prix des services

En considération de la fourniture des services, le client doit payer au programmeur le prix indiqué dans les spécifications, ainsi que toutes les taxes applicables.

3.02 Boni de performance

Le programmeur a droit au boni de performance indiqué dans les spécifications s'il respecte toutes et chacune des conditions rattachées à l'octroi dudit boni. Dans un tel cas, ledit boni de performance est considéré faire partie intégrante du prix des services.

3.03 Dépenses encourues

En plus du paiement du prix des services, le client doit rembourser au programmeur:

- a) toutes les dépenses directes et indirectes encourues en relation avec l'exécution du présent contrat

--	--

client programmeur
3624